Appel à candidature « Rugby Adapté »

Le Fonds de dotation ***Cœur d'Ovalie*** lance son premier appel à candidature destiné à soutenir les structures affiliées à la Fédération Française de Rugby engagées dans le développement du Rugby Adapté. Cette pratique inclusive permet aux personnes en situation de handicap mental ou psychique de découvrir et de vivre le rugby dans un cadre sécurisé, convivial et valorisant.

Qu'est-ce que le Rugby Adapté ?
Il s'agit d'une forme de pratique du rugby aménagée pour des joueurs présentant une déficience intellectuelle ou des troubles psychiques. Les règles sont simplifiées et le jeu sécurisé.

À travers cet appel à candidature, *Cœur d'Ovalie* souhaite :

- Encourager et valoriser les structures investies dans le Rugby Adapté.
- Favoriser l'inclusion et la participation de tous au sein du rugby.
- Soutenir les initiatives locales

1. Éligibilité

Peuvent candidater → Les structures affiliées à la FFR mettant en œuvre la ou les actions décrites ci-après :

- **Section rugby adapté dans le club** : les pratiquants sont licenciés FFR (minimum 5) avec un certificat de non contre-indication à la pratique du rugby. L'encadrement doit être assuré par un éducateur détenteur du brevet fédéral FFR de la catégorie d'âge des pratiquants ou brevet fédéral « Loisir Bien-Être Niveau 1 » et sous couvert d'un diplôme d'État (BPJEPS ou DE).
- **Animations rugby :** découverte du rugby aménagé dans un établissement (6 à 10 séances). Une convention est obligatoire entre la structure FFR et l'établissement. Elle est encadrée par un éducateur spécialisé de l'institution et un éducateur détenteur du brevet fédéral FFR de la catégorie d'âge des pratiquants ou d'un brevet fédéral « Loisir Bien-Être Niveau 1 » si pratique à toucher uniquement. Les pratiquants sont assurés par la structure.

2. Soutiens proposés

Cœur d'Ovalie pourra apporter un soutien sous la forme de :

- Aide aux déplacements
- Fourniture de matériel
- Formation fédérale FFR

Un soutien dégressif, réparti sur plusieurs saisons, pourra être mis en place afin de favoriser la pérennité de l'action et l'autonomie des structures.

Ce soutien sera analysé par Cœur d'Ovalie et ne pourra aller au-delà 3000€ (formation, matériel, déplacement).

3. Modalités de candidature

Les structures intéressées doivent transmettre un dossier comprenant :

- Une présentation générale de la structure
- Une description détaillée du cycle ou de la section Rugby Adapté (nombre de séances, fréquence des entraînements, encadrants référents).
- Les besoins identifiés (aides au transport, fourniture en matériel)
- Les indicateurs envisagés pour évaluer l'impact de l'action (ex. nombre de participants, évolution du nombre de licenciés, actions de sensibilisation menées).

4. Dépôt des candidatures

- Date limite de dépôt : ouverture le 5 janvier 2026 et fermeture le 5 février 2026.
- Les dossiers sont à envoyer par mail à : coeurdovalie@occitanie-ffr.fr

5. Sélection des candidatures

Les candidatures seront étudiées par *Cœur d'Ovalie*.
Les critères de sélection porteront sur :

- La pertinence de l'action par rapport aux objectifs du Fonds de dotation *Cœur d'Ovalie.*
- L'impact attendu sur les licenciés et la vie de la structure
- La faisabilité et la pérennité de la section ou du cycle

En cas de sélection, la structure s'engage à :

- Compléter la fiche bilan qui vous sera transmise et qui comprendra :
 - Les chiffres clés de l'action en lien avec les objectifs
 - Points positifs et axes d'amélioration de l'action
 - Analyse qualitative et quantitative
 - Bilan financier
- Communiquer sur l'action en mentionnant le soutien du Fonds de dotation *Cœur d'Ovalie*.